



Association de course à pied et  
randonnée pédestre

« DU SUZON A LA VAREZE »

MAIRIE - 38138 LES COTES D'AREY

### **REGLEMENT DES COURSES HORS STADE et MARCHES NORDIQUES**

✓ La Course du Suzon « La Suzon-Vareze » est une course hors stade inscrite au calendrier du département de l'Isère. Cette manifestation pour l'année 2020 est organisée devant le groupe scolaire de Vernioz.

Elle propose deux courses principales chronométrées et une marche nordique chronométrée :

Une course de 10 km hors stade (20% route, 80% chemin) ouverte des cadets aux M10

Une marche nordique chronométrée de 10km (20% route, 80% chemin) ouverte des cadets aux M10

Une course nature de 18 km (80 % de chemins) ouverte des juniors aux M10, en semi-autonomie (deux ravitaillements sur le parcours).

Toutes les compétitions ont des parcours communs entres elles.

Une barrière horaire sera installée à mi-parcours, les coureurs la dépassant et voulant malgré tout continuer ne seront plus sous la responsabilité des organisateurs.

#### **Sécurité :**

Les parcours sont balisés. Des signaleurs seront postés par les organisateurs aux intersections et le long des sentiers.

Un coureur faisant appel à un secouriste se soumet de ce fait à l'autorité de ce dernier et s'engage à accepter une éventuelle décision de mise hors course.

✓ Ces courses sont entourées de différentes épreuves

- une boucle chronométrée payante de 2 km ouverte aux catégories benjamins, minimes

- une épreuve non chronométrée gratuite autour du groupe scolaire de Vernioz pour les enfants de moins de 10 ans, (de 400,600 ou 800 mètres suivant les âges)

✓ Les ravitaillements sont prévus sur les parcours et à l'arrivée pour tous les participants.

✓ Les parcours et l'organisation sont conformes au règlement des courses hors stade de l'Isère.

✓ Le coureur doit s'engager à respecter les obligations règlementaires de la FFA en matière de dopage, et de situation administrative sur le territoire français.

✓ Les organisateurs ont souscrit une assurance auprès de SMACL Assurances (ASA Assurance spéciale Associations)

✓ Pour toutes les courses, les participants devront impérativement présenter une licence ou un certificat médical de d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

#### **Règlement sportif de la marche nordique chronométrée:**

Ce n'est pas une épreuve labellisée FFA et ne compte pas pour le MNT. (*Marche Nordique Tour*)

L'utilisation de deux bâtons spécifiques est obligatoire.

A chaque instant, on doit avoir un pied et un bâton en contact avec le sol.

**Rappel technique : Courir n'est pas permis.** Tout participant surpris à courir se verra disqualifié.

## HORAIRES DES COURSES

- ✓ 09 H 00      Départ de la course de 10 km et de 18 km
- ✓ 09 H 05      Départ de la marche nordique chronométrée
- ✓ 11 H 00      Départ de la course du 2 km
- ✓ 11 H 15      Départ des courses enfants 400/600/800 mètres
- ✓ 11 H 45      Remise des récompenses

### Tarifs

<u>Course nature de 10 km :</u>	9€ par internet + 2€ sur place
<u>Marche Nordique Chrono 10 km :</u>	9€ par internet + 2€ sur place
<u>Course nature de 18 km :</u>	14€ par internet + 2€ sur place
<u>Course nature de 2 km :</u>	3€ par internet + 1€ sur place

Remise à l'arrivée d'un Ecoverre Suzon, remboursement de 1€ à sa restitution.  
Des Ecoverres ISERE seront disponibles aux ravitaillements sur le parcours.

## NATURE DES RECOMPENSES

- ✓ Pour le 10 km et le 18 km, récompenses aux 3 premiers Hommes et Femmes du scratch et aux 1<sup>er</sup> hommes et femmes de chaque catégorie sans cumul, regroupement des masters MA, M0, (M1 et M2), (M3 et M4), (M5 et M6), (M7, M8, M9 et M10).
  - ✓ Pour la marche nordique chronométrée, récompenses aux 3 premiers Hommes et Femmes du scratch
  - ✓ Pour le 2 km, récompense aux 3 premiers garçons et filles des catégories benjamins et minimes
  - ✓ Récompense à tous les participants du 800/600/400 mètres
- Valeur globale des récompenses inférieure à 2000 euros  
Récompenses de même valeur pour les hommes et les femmes.  
Cadeaux aux 300 premiers inscrits

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

La cession du dossard est strictement interdite.

Il est strictement interdit participer à la Course du Suzon sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité et l'organisation ne serait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

### Responsabilité civile :

conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance auprès SMACL Assurances (ASA Assurance spéciale Associations) couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants. Cependant il est vivement conseillé aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quel que motif que ce soit.

La participation à la compétition est conditionnée à la présentation d'une licence portant attestation de la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition de la discipline pour laquelle il a été sollicité, ou pour les non licenciés la présentation d'un tel certificat ou de sa copie, datant de moins d'un an. Par conséquent, les dossards ne pourront être retirés que sur présentation d'une pièce d'identité et soit : du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition (l'organisation conservera le certificat médical), soit de la licence FFA en cours de validité ou émanant d'une fédération sportive agréée pour la pratique de l'athlétisme en compétition.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Le présent règlement est établi conformément aux règlements des courses hors stade.